BRETAGNE - CÔTES D'ARMOR
TONQUÉDEC
E Kalon Bro-Dregeg

Mission « Argent de poche »

Le principe

C'est un dispositif qui permet à un jeune Tonquédois, en échange de travaux dans la commune, d'obtenir une indemnité.

Les objectifs

- Accompagner les jeunes dans une première expérience professionnelle
- Découvrir les services et les métiers de la commune
- Valoriser l'action des jeunes sur leur commune envers les habitants
- Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

A qui s'adresse-t-il ?

Uniquement aux jeunes Tonquédois qui ont plus de 16 ans et moins de 18 ans le premier jour de l'intervention.

Quand ?

Le dispositif se met en place pendant les vacances **scolaires de printemps, d'été et d'automne.**

Quelles sont les missions et leurs organisations ?

En échange de travaux, les jeunes obtiennent une indemnité (limitée par l'URSSAF) de 15 € pour 3 heures (plus une pause réglementaire de ½ heure). Pendant cette demi-journée (9h00-12h00), les jeunes intègrent l'équipe communale et sont encadrés par un agent-tuteur qui les guide dans leur mission.
Les missions concernent l'entretien des espaces verts, des espaces publiques ainsi que le rangement et l'accueil à la bibliothèque. Elles font l'objet d'un contrat de participation.
Les volontaires émettent un souhait pour les dates, qui sera confirmé par téléphone par les services de la mairie.
Les missions donnent lieu à une évaluation de la part de l'encadrant et du jeune. Une attestation sera remise avec le nombre de missions effectuées.

- Comment percevoir l'indemnité ?

Le jeune sera indemnisé par virement bancaire à la fin de la mission après validation par l'agent-tuteur et l'élu.

- Pour postuler ?

Le dossier complet devra être déposé pour le **17 avril 2024** au plus tard à la Mairie.
Contacts : Magali MARAND et Sébastien LEROUX
Tel: 02.96.35.87.02 - Mail: mairie.tonquedec@orange.fr
Rappel : les jeunes ont le choix des dates mais pas celui des missions

BREIZH - AODOÙ AN ARVOR
TONKEDEG
au cœur du Trégor

MAIRIE - Ti ker
Rue de la Mairie 22140 Tonquédec
Tel : 02 96 35 87 02 / Fax : 02 96 35 81 37
mairie.tonquedec@orange.fr
www.tonquedec.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION (1/4)

Important :
Les inscriptions se font dans la <u>limite des places disponibles</u>.
Les missions durent 3h00 (soit une demi-journée 9h00 à 12h00)
Elles sont indemnisées 15 €/mission.
Le paiement étant réalisé en fin de mois, à la fin de l'ensemble des missions.

NOM :.....
Prénom :.....

Sexe (cochez) : ☐ Masculin ☐ Féminin
Date de naissance :.....
Adresse.....22140 TONQUEDEC
Téléphone des parents :
Nom.....02 ..... ou/et 06.....
Nom.....02 ..... ou/et 06.....
Téléphone du jeune : 02 ..... ou/et 06.....
Courriel : .....@.....
Personne à prévenir en cas d'accident (si autre que parents) :
Nom.....02 ..... ou/et 06.....
Établissement scolaire fréquenté :.....
Classe :.....
Autre situation :.....

Pièces à joindre :
- ☐ Dossier d'inscription
- ☐ Autorisation parentale
- ☐ Contrat de participation
- ☐ Photocopie d'une pièce d'identité
- ☐ Justificatif de domicile
- ☐ Photocopie de l'attestation d'assuré social
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile
- ☐ **RIB au nom du jeune**

Fait à Tonquédec, le

Signatures des parents et du jeune (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

DISPONIBILITES (2/4)

Merci de cocher tes disponibilités :

Rappel : **Les missions seront attribuées en fonction du nombre de demandes**

Du Lundi 22 avril au vendredi 26 avril				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Du Lundi 29 avril au vendredi 3 mai				
Lundi	Mardi	Mercredi 1er mai	Jeudi	Vendredi
		Férié		

Fait à Tonquédec, le

Signatures des parents et du jeune (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

AUTORISATION PARENTALE (3/4)

A faire remplir impérativement par les parents ou le tuteur légal.
En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte.

Madame, Monsieur,

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel mon enfant s'engage :

- La commune de TONQUEDEC ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La commune de TONQUEDEC s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :.....
NOM :.....
Prénom :.....
Domicilié(e) :.....22140 TONQUEDEC

A participer à l'opération « argent de poche ».

Dans le cadre des chantiers « argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

☐ Autorise les prises de vue de mon enfant
☐ Refuse les prises de vue de mon enfant

Fait à Tonquédec, le

Signatures des parents (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

CONTRAT DE PARTICIPATION (4/4)

Ce contrat est un engagement de votre part, mais également de la part de la collectivité, à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

Lisez-le attentivement avant de le signer.

- **Concernant la ponctualité**

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas accepter à y participer.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

- **Concernant la périodicité de l'activité**

- L'activité « argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h30 comprenant une pause d'une demi-heure.

- **Concernant la réalisation des chantiers**

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.
- Etant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables ainsi que des baladeurs, MP3,…est strictement interdit. En conséquence, les téléphones portables devront être placés sur répondeur.

- **Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers**

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli(e) avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les autres participants au chantier

- **Concernant l'indemnisation de la mission**

- Le versement de l'indemnité est prévu à la fin des missions en fin de chaque mois de l'été.

En cas de non-respect des engagements, la commune se réserve le droit d'interrompre la ou les missions.

Fait à Tonquédec, le

Signature de la Mairie	Signatures des parents et du jeune (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

LE DOSSIER COMPLET EST A DÉPOSER A LA MAIRIE AVANT

LE 17 AVRIL 2024